

FABRIQUES DE TERRITOIRE & FABRIQUES NUMÉRIQUES DE TERRITOIRE

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
11 JUILLET 2019



Piloté par la
Mission Société Numérique,
en préfiguration de
l'ANCT (France Territoires)



LE GOUVERNEMENT S'ENGAGE POUR LES TIERS-LIEUX

Le rapport « Faire ensemble pour mieux vivre ensemble » a permis de mettre en lumière une dynamique nationale de transformation de l'activité dans les territoires. La création de lieux facilitant le travail en communautés hétérogènes (espaces de coworking, tiers-lieux, fablab, living lab, friches artistiques, etc.) se multiplie. Ces tiers-lieux sont portés par des acteurs très motivés et souvent engagés au service de leur territoire. **C'est un véritable potentiel de reconquête économique des territoires, épousant les évolutions les plus récentes de notre société** : le numérique bien sûr, l'apprentissage « par le faire », le travail indépendant et les nouvelles pratiques créatives et collaboratives, la transition écologique, etc.

Dans ce contexte, le rôle de l'Etat consiste à accompagner et accélérer la dynamique en cours de création en garantissant la diversité de ces lieux et consolidant les projets existants par **l'identification et le soutien de 300 projets structurants pour le rayonnement des tiers-lieux dans les territoires** : les Fabriques de Territoire.

► C'EST QUOI UNE FABRIQUE DE TERRITOIRE ?

Un lieu « ressource » pour le réseau de tiers-lieux du territoire.

Une Fabrique de Territoire aura ainsi un rôle de mise en commun, porté vers la création d'activités, les coopérations entre acteurs et le développement local. Ces lieux doivent bénéficier à l'ensemble de l'écosystème local qui anime le territoire.

Un lieu pour incarner une nouvelle vision de l'apprentissage : apprendre par le « faire ensemble » :

- Formation professionnalisation pour les filières du territoire
- Partenariats avec des universités et des écoles
- Création de contenus éducatifs et culturels, etc.

Un lieu pour accompagner la montée en compétences numériques :

- Lieu d'accompagnement à la transition numérique des entreprises du territoire
- Point d'ancrage de la médiation numérique, au service des populations éloignées du numérique

► QUEL EST L'ACCOMPAGNEMENT DU GOUVERNEMENT POUR LES 300 FABRIQUES DE TERRITOIRE ?

300

FABRIQUES DE TERRITOIRE

150 FABRIQUES DE TERRITOIRE SERONT SITUÉES HORS DES GRANDS CENTRES URBAINS

150 FABRIQUES DE TERRITOIRE SERONT SITUÉES EN QUARTIER PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE OU À PROXIMITÉ IMMÉDIATE, dont

30 FABRIQUES NUMÉRIQUES DE TERRITOIRE qui auront accès à 100 000 € de financement supplémentaire dès 2019 (dossiers attendus pour le 15 octobre 2019)

45 M€

DE FINANCEMENT DE L'ETAT

L'Etat finance le fonctionnement des 300 Fabriques, de 75 000 à 150 000 € sur 3 ans, à raison de 50 000 € par an maximum, le temps pour ces structures de trouver leur équilibre économique

FABRIQUES DE TERRITOIRE : LANCEMENT DE L'AMI

QUI PEUT CANDIDATER ?

- L'AMI finance des lieux existants souhaitant élargir leurs services, ainsi que des lieux en projet dans les territoires non-pourvus
- Les projets doivent avoir un porteur de projet identifié au cœur de la dynamique territoriale
- Les personnes morales autorisées à candidater pour porter un projet sont :
 - Les entreprises publiques et/ou privées, fondations et associations de droit privé
 - Les GIP / GIE et autres formes de groupements
 - Les collectivités territoriales et leurs groupements
 - Les syndicats mixtes
 - Les consortiums d'acteurs intervenant sur un même territoire dont les compétences sont complémentaires dans le cadre des objectifs décrits plus hauts. Des collectivités territoriales, organismes publics et/ou privés ou établissements d'enseignement pourraient être associés au projet. Un des acteurs devra être désigné comme porteur principal du projet.

CALENDRIER

11 juillet 2019 : lancement de l'AMI

16 octobre 2019, à 0h01 : date limite de dépôt de projets de Fabrique Numérique de Territoire

Novembre 2019 : annonce de la vague 1 de lauréats (les 30 Fabriques Numériques de Territoire)

31 décembre 2019, à 0h01 : date limite de dépôt de projets éligibles à la vague 2

Février, juin, octobre 2020, 2021, 2022 : annonces des vagues 2 à 10 de lauréats (Fabriques de Territoire)

Ce calendrier sera mis à jour avec les dates limites dépôt des dossiers pour les vagues 3 à 10

COMMENT CANDIDATER ?

Rendez-vous sur societenumerique.gouv.fr/tierslieux

Critères de sélection :

- projets existants ou à venir
- avec un ancrage territorial fort et un porteur de projet bien identifié
- gouvernance claire et contributive
- modèle économique équilibré à terme

► INSTRUCTION DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Une équipe dédiée, en préfiguration de l'Agence France Territoires, est chargée de l'instruction des dossiers reçus au fil de l'eau :

- Vérification de l'éligibilité du projet
- Sollicite les préfetures, et si besoin les réseaux locaux de tiers-lieux

Cette équipe transmet les dossiers éligibles au jury pour sélection :

- Choix des lauréats en fonction du quota de la vague de décision concernée
- Refus de l'accompagnement et encouragement à postuler à une prochaine vague
- Refus de l'accompagnement et encouragement à se faire accompagner pour compléter le dossier en vue de postuler à une prochaine vague.

L'équipe dédiée annonce les dossiers lauréats et les accompagne dans le processus de contractualisation.

► VALORISATION ET PARTAGE DES LIVRABLES

Les lauréats de l'Appel à manifestation d'intérêt acceptent de dédier une partie des moyens qui leur sont accordés à la documentation de leur projet, de leur démarche et de leurs initiatives. Cette documentation permet de :

- Garder une trace de ce qui est fait, rendre accessible l'information et la valoriser,
- Favoriser l'échange d'expériences et la diffusion de bonnes pratiques entre tiers-lieux,
- Mettre chaque tiers-lieu en posture de contribuer aux communs de connaissance des tiers-lieux et à l'intelligence collective.

► COMMUNICATION

Les candidats retenus s'engagent à valoriser le soutien au titre de l'appellation « Fabrique de Territoire » ou « Fabrique Numérique de Territoire » le cas échéant. Des séquences de type « événementiel » sont possibles tout au long du déploiement.



[SOCIETNUMERIQUE.GOUV.FR/TIERSLIEUX](https://societnumerique.gouv.fr/tierslieux)



*Piloté par la
Mission Société Numérique,
en préfiguration de
l'ANCT (France Territoires)*

